



# LA CONVENTION MÉDICALE DE 2016

Liens vers Ameli :

- <http://convention2016.ameli.fr/>
- <http://www.ameli.fr/professionnels-de-sante/medecins/index.ph>

# Les grands axes



VALORISER  
L'ACTIVITÉ



AMÉLIORER  
L'ACCÈS  
AUX SOINS



RENFORCER  
LA  
QUALITÉ  
DES SOINS

# Valoriser l'activité



## La rémunération à l'acte : 4 niveaux de consultation

Des revalorisations qui s'échelonnent dans le temps

Des particularités tarifaires selon les spécialités

Des remboursements différenciés en fonction du secteur et de l'adhésion aux options tarifaires maîtrisées

# Valoriser l'activité



## Des forfaits

Le forfait patientèle pour les médecins traitants

La ROSP

# Améliorer l'accès aux soins



## 3 volets

Lutter contre les déserts médicaux

Valoriser la prise en charge sans délai

Maitriser les dépassements

# Améliorer l'accès aux soins



## Lutter contre les déserts médicaux

4 nouveaux contrats mis en place :

- ▶ CAIM : contrat d'aide à l'installation des médecins
- ▶ CSTM : contrat de solidarité territoriale médecin
- ▶ COSCOM : contrat de stabilisation et de coordination pour les médecins
- ▶ COTRAM : contrat de transition pour les médecins

# Améliorer l'accès aux soins



## CONTRAT D'AIDE À L'INSTALLATION DES MÉDECINS

- Ce contrat vise à favoriser l'installation dans les zones sous-dotées et aide à financer les investissements nécessaires à cette installation (locaux, équipements, charges diverses...)
- Il s'adresse aux médecins de secteur 1 ou adhérents Optam (dispositif de maîtrise des dépassements)

# Améliorer l'accès aux soins



Quels avantages ?

- Aide forfaitaire de 50 000€ versée en 2 fois : 50 % à l'installation et 50 % après 1 an
- Majoration de 2 500 € versés en 2 fois pour exercice partiel dans un hôpital de proximité

# Améliorer l'accès aux soins



## CONTRAT DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE MÉDECIN

Inviter les médecins à consacrer une partie de leur activité libérale au soutien de confrères installés en zones sous-dotées

- Contrat de 3 ans (renouvelable tacitement)
- 10 jours minimum par an
- + 10 % sur les honoraires conventionnés liés à l'activité sur la zone (plafonné à 20 000 €/an).
- Prise en charge des frais liés aux déplacements dans ces zones.

# Améliorer l'accès aux soins



## CONTRAT DE STABILISATION ET COORDINATION DES MÉDECINS

- Médecins conventionnés déjà installés en zone sous dotée et impliqués dans une démarche d'exercice coordonné (exercice en groupe ou appartenance à une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé ou à une Equipe de Soins Primaires)
- 5 000 €/an pour un contrat de 3 ans (renouvelable tacitement)
- Exercice partiel dans un hôpital de proximité (+ 1 250 €/an)
- Accueil d'un étudiant stagiaire interne et externe (+ 300 €/mois, soit + 50% par rapport à l'indemnité habituelle)

# Améliorer l'accès aux soins



## Maîtriser les dépassements d'honoraires

Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2017**, une nouvelle option :

**OPTAM = Option Pratique Tarifaire  
Maîtrisée**

# Améliorer l'accès aux soins



## 2 OBJECTIFS :

- Encourager les adhérents à stabiliser leurs tarifs et à facturer davantage aux tarifs opposables pour faciliter l'accès aux soins
- Poursuivre la dynamique de maîtrise des dépassements d'honoraires

# Améliorer l'accès aux soins



- **Eligibilité :**
  - Secteur **2** ayant un taux de dépassement annuel moyen recalculé de 100 % maximum
  - Secteur **1** titrés
- **Engagements**
  - Respecter son taux moyen de dépassements
  - Respecter son taux moyen d'activité sans dépassement.

# Améliorer l'accès aux soins



## Valorisation OPTAM :

- Prime sur l'activité à tarif opposable
- Alignement des tarifs de remboursement sur ceux applicables aux médecins de secteur 1
- Progressive en fonction de l'atteinte des engagements

# Renforcer la qualité des soins



## La ROSP

Améliorer la prévention et le suivi des pathologies chroniques

## Le forfait structure

Coordonner les soins

Moderniser le cabinet

# Renforcer la qualité des soins



## La ROSP

- Concerne en priorité les médecins traitants
- La nouvelle ROSP est déconnectée de l'organisation du cabinet
- Les ROSP spécialistes :
  - Cardiologie gastroentérologie en application,
  - Endocrinologie et pédiatrie à venir.

# Renforcer la qualité des soins



## Forfait structure

### Volet 1 Prérequis

- Logiciel métier compatible DMP et logiciel d'aide à la prescription
- Taux de télétransmission > 66,66 %
- Dernière version Sesam Vitale
- Affichage des horaires d'ouverture dans l'annuaire santé et dans le cabinet
- Utilisation d'une messagerie sécurisée santé

### Volet 2

- Téléservices
- Services à la patientèle
- Télémédecine (à venir)

# Renforcer la qualité des soins



## La Messagerie Sécurisée de Santé

- L'utilisation d'une messagerie sécurisée de santé protégeant les données médicales des patients est une obligation légale
- Actuellement différents opérateurs et éditeurs proposent des messageries sécurisées de santé (ASIP, éditeurs de logiciels et en Rhône Alpes MonSisra ...)
- L'utilisation d'une messagerie sécurisée est un prérequis pour être éligible au forfait structure.

# L'offre de services via le portail espace pro



## ► L'AM vous offre des services en ligne facilitant votre pratique :

- Consultation des droits des patients
- Historique des remboursements
- Suivi des paiements
- Contact avec la CPAM

[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)



**Assurance Maladie** Démonstrateur Espace pro KINÉSITHÉRAPEUTE

GUÉRARD PIERRE  
Cabinet 987654321  
3 rue de la république  
76000 ROUEN

Activités Services patient Gestion du compte Commandes Boîte à info Échanges

**Activités**

**PAIEMENTS**  
Tiens Payant: Recherche par date de paiements  
Tiens Payant: Recherche par date d'actes  
Relevés mensuels de paiements  
Aides à la télétransmission  
Gardes et astreintes  
Indus  
Relevés d'honoraires

**PRATIQUE**  
Relevé individuel d'activité et de prescriptions  
Déclarer un décès à l'INSERM

**Services patient**

Demande d'accord préalable : Consulter, Créer, Gérer

**Informations Patient**

Nom : HEOLOGUE  
Prénom : Jean-Marc  
NIR : 1234567890123  
Né(e) le : 01/01/1991  
Rang : 1  
Régime : REGIME GENERAL  
Caisse de rattachement : CPAM de l'AIN

Centre de gestion : 0000  
Droits à la date du jour : OUI  
Exonération : NON  
CMUC : NON  
AME : NON  
MT : NON

\* Information non disponible pour ce régime ou ce patient.

Insérer la carte vitale d'un autre patient ou >> Saisir le NIR d'un autre patient

**Gestion du compte** Commandes Boîte à info Échanges

Code d'accès  
Informations professionnelles  
Question clé  
Adresse électronique

# Pour vous installer



Un service en ligne pour transmettre l'ensemble des pièces de votre dossier et prendre RDV avec votre caisse pour finaliser la démarche et aborder :

La convention nationale

La CPS

Les services proposés par l'AM

...

# Pour vous installer



 **ameli.fr**  
*pour les médecins*

Localisez-vous pour accéder aux informations de votre caisse d'Assurance Maladie.  
Votre code postal

[Annuaire santé](#) [Formulaires](#)

Recherche

- [Votre caisse](#)
- [Espace pro](#)
- [Votre convention](#)
- [Gérer votre activité](#)
- [Exercer au quotidien](#)
- [Vous former et vous informer](#)

- Gérer votre activité**
- [Votre installation en libéral](#)
- [Votre exercice en libéral](#)
- [Carte du niveau de dotation en médecins libéraux](#)
- [L'adhésion à la convention médicale](#)
- [L'assurance volontaire individuelle AT/MP](#)
- [La télétransmission](#)
- [Les délais de paiement des FSE en tiers payant](#)
- [Le retour NOEMIE](#)

Professionnels de santé > Médecins > Gérer votre activité > Votre installation en libéral

## Votre installation en libéral

Dossier mis à jour le 12 juillet 2016

**Au moment de votre installation et dans votre exercice au quotidien, l'Assurance Maladie souhaite vous accompagner à chaque étape clé de votre vie professionnelle et renforcer notre partenariat.**

- Au sommaire du dossier
- [Pendant votre cursus universitaire](#)
  - [Vous êtes étudiant et faites des remplacements](#)
  - [Vous êtes médecin et faites des remplacements](#)
  - [Vous vous installez en libéral](#)

### Vous vous installez en libéral

Vous êtes docteur en médecine. Le point sur les démarches à suivre et les formalités à effectuer lors de votre installation en libéral.

- 1 - Choisir votre lieu d'installation

## En pratique

- Services en ligne**  
**Installation médecin**  
Nouveau : ce service en ligne vous permet de préparer votre inscription et de prendre rendez-vous auprès de l'Assurance Maladie lorsque vous décidez de vous installer en libéral.
- Espace pro**  
Retrouvez vos services en ligne sur Espace pro : consulter et suivre vos paiements en tiers payant, commander vos formulaires, vous informer sur les droits à l'assurance maladie de vos patients, contacter votre caisse d'Assurance Maladie...

# Pour vous installer



## L'enregistrement auprès de l'Assurance Maladie

Après l'avoir déclaré auprès du conseil de l'Ordre, vous pouvez contacter l'Assurance Maladie pour faire enregistrer votre exercice libéral.

**Déposez votre dossier et prenez rendez-vous avec votre conseiller Assurance Maladie sur le site <https://installation-medecin.ameli.fr>**

Ce service est accessible 7j/7 et 24h/24.

# Pour vous installer



## Je me forme

- Je souhaite devenir un professionnel de santé



## Je m'installe

- J'enregistre mon diplôme (ADELI)
- Où m'installer ?
- Je m'installe en tant que...



## J'exerce

- J'informe d'un changement de situation (ADELI)
- Je gère ma carrière professionnelle
- Je souhaite devenir médecin agréé
- J'utilise la e-santé dans mon exercice



Informations pratiques



Actualités



Agenda



Mon internat



Merci de votre attention